

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2022-87/7.1/21-12

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	20	28

Date de la convocation : 15/12/2022

Notifiée aux élus le : 15/12/2022

Date de l'affichage : 15/12/2022

SÉANCE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le VINGT ET UN DÉCEMBRE À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Gilles TRAUJET à Arnaud FOUREL
Patricia VAN DER LINDE à Marielle NEPOTY
Jean-Claude CAMPOS à Josiane ROSIER
Véronique BONVICINI à Stéphanie PIERRON
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Cédric BONATO à Joachim RAMS
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND.

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Maryline POUGENC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine DUCHANGE.

OBJET :

**OT - MODIFICATIONS DES TARIFS
DES PARTENARIATS TOURISME**

Rapporteur : Josiane ROSIER, Adjointe au Maire déléguée

Il apparaît nécessaire de modifier les tarifs appliqués aux partenaires de l'Office de Tourisme afin de répondre aux mieux aux besoins de ces derniers. Il est proposé à compter de 2023 d'appliquer les tarifs suivants :

POUR LES PRESTATAIRES DE LOISIRS, RESTAURANTS ET HÉBERGEMENTS	TARIFS
PACK INITIAL ANNÉE COMPLÈTE : brochure, insertion Web de base et insertion borne, dépôt de flyers, relai agenda, prêt de photos, actions de promotion avec les institutions, accueils presse	300 €
PACK INITIAL EN COURS D'ANNÉE : Dépôt de flyers – insertion Web et borne de base – relai agenda	200 €
PACK MULTI-ACTIVITÉS ANNÉE COMPLÈTE : (Pour les prestataires ayant plusieurs activités) brochure, insertion Web de base et insertion borne, dépôt de flyers, relai agenda, prêt de photos, actions de promotion avec les institutions, accueils presse	200 €
PACK MULTI-ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE : Dépôt de flyers – insertion Web et borne de base – relai agenda	150 €

POUR LES AUTRES COMMERCES, SERVICES ET GALERIES D'ART	TARIFS
PACK INITIAL ANNÉE COMPLÈTE : brochure, insertion Web de base et insertion borne, dépôt de flyers, relai agenda, prêt de photos, actions de promotion avec les institutions, accueils presse	110 €
PACK INITIAL EN COURS D'ANNÉE : Dépôt de flyers – insertion Web et borne de base – relai agenda	90 €

POUR TOUS LES PACKS	TARIFS
Option 1 (création Web personnalisée / rédaction de contenu personnalisé, retouches des photos/ insertion vidéo / création d'un bandeau personnalisé)	150 €
Option 2 (remontée en haut de page activité du site) à la semaine	50 € / semaine
Option 3 (focus personnalisé sur les Newsletters) deux fois par an	80 €
Option 4 (1 semaine de promotion sur la page accueil de la borne place Saint Louis)	120 € / semaine
Option 5 (formation individuelle d'accompagnement numérique 1h30)	70 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'abroger la délibération DCM-2021-45 du 30 juin 2021,
- D'approuver les tarifs précités qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2023,
- D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document inhérent à cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Abroge la délibération DCM-2021-45 du 30 juin 2021,
- Approuve les tarifs précités qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document inhérent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 02 février 2023

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN



Vote :

Délibération 2022-87	OT – Modification des tarifs des partenaires tourisme	Pour :	28	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Hôtel de Ville - Place St Louis
 30220 AIGUES MORTES
 Tel. 04.66.73.90.90.
 Fax : 04.66.53.86.09